

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Février 2017 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 30 janvier 2017

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoint, M. Claude GRASSER, M. Pascal WEBER, M. Martin LAUGEL, M. Denis LANG, M. André LENGENFELDER et Mme Martine HANSZ.

Absent excusé avec procuration : Mme Sandrine SNEIJ qui a donné procuration de vote à Mme Cora KLEIN, M. Denis WINKEL qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER.

Absent excusé : ---

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. Michel GACKEL soit nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2016 DE_2017_001

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2016.

Approbation du compte administratif du lotissement Thiergarten – exercice 2016 DE_2017_002

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 du lotissement Thiergarten qui peut se résumer comme suit :

Dépenses réalisées : 213 991,19 €
Recettes réalisées : 213 991,19
Résultat de l'exercice 2016 : 0,00 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du lotissement Thiergarten.

Approbation du compte de gestion du lotissement Thiergarten – exercice 2016 **DE_2017_003**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Clôture du budget du lotissement Thiergarten DE_2017_004

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 201 808,47 € ont été virés du budget du lotissement sur le budget communal.

Etant donné que tous les terrains du lotissement Thiergarten ont été vendus et que le résultat du compte administratif de l'exercice 2016 du lotissement est à 0,00 €, Monsieur le Maire propose de clôturer ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de clôturer le budget du lotissement Thiergarten au 31 décembre 2016.

Travaux de mise en accessibilité et sécurité du bâtiment mairie-école DE_2017_005

Monsieur l'Adjoint expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'accessibilité aux personnes handicapées et de mise en sécurité incendie du bâtiment mairie – école.

Le coût de ces travaux est estimé à 85 960,00 € HT par le cabinet d'architecture Jean-Louis Fournaise de Weyersheim, auquel se rajoute le montant des honoraires de l'architecte : 7 750 € HT et ceux du contrôleur technique : 2 000,00 € HT, soit un montant total de 95 710 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de faire exécuter les travaux tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions,
- **DECIDE** d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES	
TRAVAUX	MONTANTS HT
Mise en accessibilité des portes d'accès et de différents locaux + suppression 2 sas	18 200 €
Mise en accessibilité de l'ascenseur existant	4 400 €
Mise en accessibilité des WC existants	8 600 €
Création d'un local d'attente sécurisé pour PMR au 2ème niveau	5 800 €
Installation d'un système d'alarme incendie conforme eu règlement accessibilité	2 800 €
Mise en conformité accessibilité interphone + commandes éclairage et éclairage de sécurité	11 800 €
Mise en conformité accessibilité des escaliers et des garde-corps + signalisation	12 800 €
Mise en conformité coupe-feu des locaux à risques d'incendie	10 800 €
Alarme anti-intrusion	4 400 €
Imprévus 8%	6 360 €
TOTAL	85 960 €
HONORAIRES	
Architecte 9%	7 750 €
Contrôleur technique	2 000 €
TOTAL	9 750 €
TOTAL DES TRAVAUX HT	95 710 €
TOTAL TRAVAUX TTC	114 852 €
RECETTES	
FINANCEMENT	MONTANTS
Autofinancement	59 817 €
FCTVA	18 835 €
Subvention DETR	33 200 €
Subvention TDIL	3 000 €
TOTAL	114 852 €

Elaboration des documents officiels pour la gestion des risques majeurs DE_2017_006

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, il appartient à la commune, tant pour l'information des concitoyens qu'en cas de survenance d'un incident, de réaliser :

- Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)

La commune de Huttendorf est répertoriée et classée comme devant faire face à 4 types de risques majeurs, à savoir :

- Le risque inondation
- Le risque séisme
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque transport de matières dangereuses

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de ces deux documents à RISK PARTENAIRES de Saverne pour un montant de 1 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de faire réaliser le D.I.C.R.I.M. et le P.C.S. par la société RISK PARTENAIRES pour un montant de 1 000,00 € HT.**

Transfert de la compétence « Soutien à la Muse » du SIVOM à la commune – Subvention à la Muse DE_2017_007

La Muse, école de musique intercommunale, a été jusqu'en 2017 subventionnée par le SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs. La clé de répartition qui permettait de verser une subvention de fonctionnement (de l'ordre de 50 000 €) était la clé de répartition financière du SIVOM, qui ne reflétait pas la réalité de la participation des enfants des communes dans la structure.

Lors du Comité Directeur du 02 mai 2016, il a été proposé, à compter de l'année 2017, que le soutien à la Muse soit transféré aux communes. Il semble plus juste que la subvention se fasse au prorata des enfants de chaque commune. Le SIVOM a contribué à une subvention d'équilibre qui représente pour 2016 encore 247 € par enfant.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la Muse a donc sollicité chaque commune dont un enfant est membre de l'association de demander une participation de fonctionnement de 247 € par élève et par année.

4 enfants de la commune fréquentent cette école de musique, ce qui représente une subvention de 988,00 €. C'est une somme importante pour la vie de l'association, et il est proposé de la mandater avant le vote du budget.

Or les acomptes de subvention ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acomptes.

Certains organismes ne pouvant assurer leur mission qu'avec des recettes provenant des subventions, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2017.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

La situation financière de l'association La Muse nécessite de pouvoir disposer dans les meilleurs délais de crédits, et en tout état de cause avant le vote du budget primitif de la commune de Huttendorf. Dans ces conditions il est proposé de verser la somme de 988,00 € pour 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'allouer la somme de 988,00 € pour 2017 à l'association La Muse et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes,**
- **DECIDE de prévoir au Budget Primitif 2017 les subventions à cette association pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes.**

La séance est levée à 21h20.